

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 6 février 2012

Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 24 janvier 2012

11 Groupement de commandes en vue de l'élaboration du plan guide « Gare, cœur d'agglomération » - convention amendée

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

Mme PORAS

Mme BOUKHELIF

M. LEMAIRE

M. MACHU

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme BASMAISON

Mme CAPON

M. VILLEMAIN

M. BOUADDI

M. TAHI

M. BELMHAND

Mme SOKOLONSKI

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

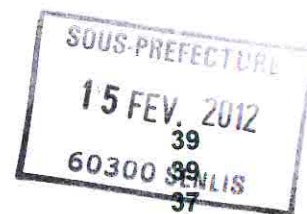
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Paul LEGRAND, maire-adjoint expose :

Par délibération en date du 7 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la constitution du groupement de commandes regroupant la Région, la Communauté de l'Agglomération Creilloise, les Villes de Creil et de Nogent sur Oise, en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire qui élaborera le plan guide d'aménagement du projet « gare, cœur d'agglomération ».

Le travail collaboratif se déroulant de façon satisfaisante, Réseau Ferré de France (RFF) a émis le souhait d'entrer dans ledit groupement. Lors du dernier comité de pilotage, l'ensemble des partenaires a donné un avis favorable sur le principe de cet élargissement.

RFF propose de participer au coût des études à hauteur de 30 000 euros. Ainsi, le montant destiné aux études serait augmenté et la participation financière des partenaires s'en trouverait modifiée.



maintenant !

En conséquence, le coût global de l'opération et son financement se présentent de la manière suivante :

Coût prévisionnel total de la commande	430 000 € HT
Subvention escomptées sur le projet	176 000 €
Charge résiduelle prévisionnelle	254 000 € HT

Les membres du groupement partageront les frais de procédure, le montant des primes allouées et le paiement des factures, après déduction des subventions. Ces frais seront engagés par le coordonnateur selon les règles de répartition suivante :

Membre du groupement de commande	Montant estimé de la part de chaque membre en euro HT	Taux de répartition
Communauté de l'Agglomération Creilloise	78 400	31%
Commune de Creil	33 600	13%
Commune de Nogent-sur-Oise	33 600	13%
Conseil Régional de Picardie	78 400	31%
Réseau ferré de France	30 000	12%
Total	254 000	100 %

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver l'adhésion de Réseau Ferré de France au groupement de commandes « gare, cœur d'agglomération », la nouvelle répartition financière de l'opération suite à l'adhésion de Réseau Ferré de France et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention amendée.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la délibération en date 27 septembre 2010 validant le recours à un groupement de commande pour désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'élaborer un projet urbain partagé de rénovation du quartier de la gare,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2011 adoptant le projet de convention constitutive du groupement de commande en vue de la désignation d'une équipe pluridisciplinaire qui élaborera le projet urbain sur le secteur Gare,

Vu la délibération en date du 7 novembre 2011 approuvant la constitution du groupement de commande « gare cœur d'agglomération »,

Vu l'avenant à la convention du groupement de commande « gare, cœur d'agglomération » ci-annexée,

Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 24 janvier 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'adhésion de Réseau Ferré de France au groupement de commandes pour l'élaboration du plan guide sur le projet « gare, cœur d'agglomération »,

maintenant !

Article 2 : d'approuver la nouvelle répartition financière de l'opération suite à l'adhésion de Réseau Ferré de France audit groupement de commandes « gare, cœur d'agglo »,

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention amendée pour l'adhésion de Réseau Ferré de France au groupement de commandes pour l'élaboration du plan guide sur le projet « gare, cœur d'agglo » ci-annexée,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la ville, compte 2041511/1201/820/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

10 FEV. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le *15/02/12*

et publication ou notification le *10/02/12*

CREIL le *15/02/12*

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



